

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 25 octobre 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Modèle d'un contrat de sous-location entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et d'un Pop-up Store

La Ville (locataire) met à disposition d'un Pop-up Store (sous-locataire) un espace commercial meublé comprenant une partie de la surface du rez-de-chaussée dans un immeuble sis à L-4011 Esch-sur-Alzette, portant le numéro 121, rue de l'Alzette et inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « Rue de l'Alzette », sous le numéro cadastral 1467/7035.

Le contrat de sous-location est conclu pour une durée de 1 à 12 semaines, sans reconduction tacite.

La Ville met l'espace commercial meublé à disposition du sous-locataire pour un loyer hebdomadaire de 75.- €, charges incluses.

L'approbation générale du Conseil Communal du présent modèle de contrat de sous-location permet à la Ville de conclure toute sous-location à courte durée de l'immeuble précité à des commerces du genre Pop-up Store.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jessica Krebs
Service Biens fonciers